



du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIÈS PONT

**Séance du jeudi 21 mars 2019**

VILLE DE SOLLIÈS PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<b>Date de la convocation</b> 14 mars 2019		
<b>Date d'affichage</b> 14 mars 2019		
<b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle services techniques – Service aménagement - Nomination de voie « Traverse des Mimosas »</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, ROYET Pierre, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure.

**Procurations :**

CAPELA Marie-Pierre donne procuration à RAVINAL Danièle,  
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame **Juëlie LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire rappelle que la commune de Solliès-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

La voirie commune aux Lotissements Les Mimosas et St Roch possède la même dénomination. Or, ces deux portions de voirie n'étant reliées que par un passage piéton sur le chemin de la Diligence, et afin de supprimer toute confusion, notamment en matière de sécurité, il est proposé, pour les différencier, de nommer la voie du lotissement Les Mimosas « Traverse des Mimosas » et d'attribuer une nouvelle adresse à ces propriétés.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de renommer la voie traversant le Lotissement Les Mimosas ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

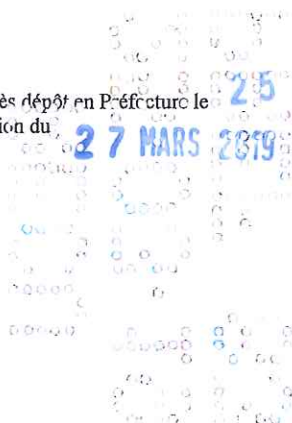
**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Traverse des Mimosas » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

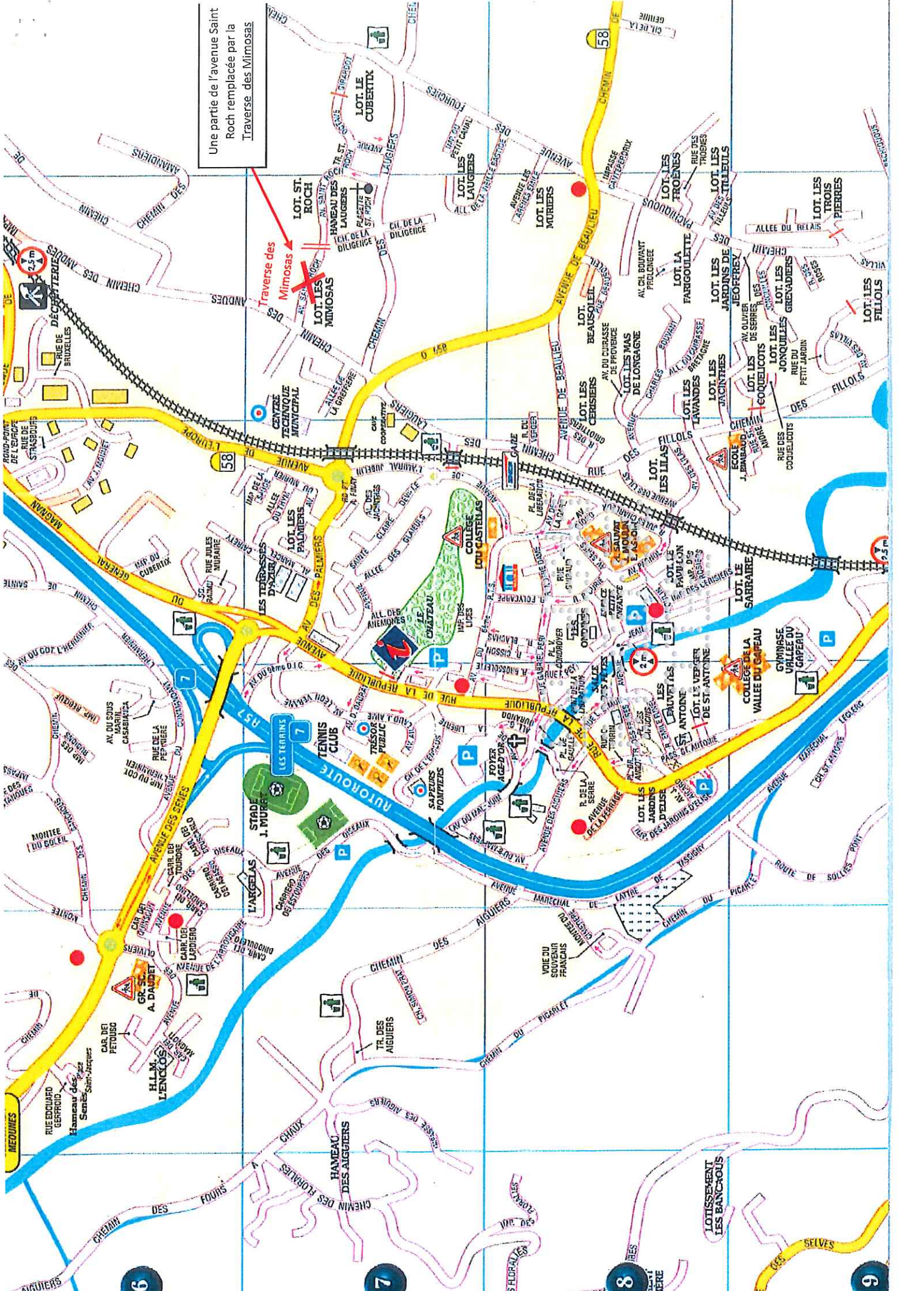
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du







Une partie de l'avenue Saint Roch remplacée par la Traverse des Mimosas

Traverse des Mimosas

6

7

8

9

